



Ordonnance de télécom CRTC 2007-194

Ottawa, le 31 mai 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Iristel Inc./Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-J64-200707820	le 15 mai 2007
Rogers Cable Communications Inc./Mornington Communications Co-operative Limited	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-R22-200707904	le 22 mai 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>